



COMMUNE d'UNCHAIR note de présentation brève et synthétique du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 et du BUDGET PRIMITIF 2026

Population totale au 01 janvier 2026 : 200

- Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

- Le **COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le Compte Financier Unique retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice précédent.

La comptabilité communale supposant l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier), il y avait deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte financier unique (CFU) s'est substitué, à partir de l'exercice 2024, au compte administratif et au compte de gestion, mais le principe reste le même.

C'est une procédure entièrement dématérialisée d'échanges des données de l'exercice 2025 entre la commune et la trésorerie. Si tout est concordant, il peut être validé par la commune et la trésorerie.

Au final, il n'y a plus **qu'un seul document de clôture qui présente les comptes et résultats de l'exercice précédent de la commune.**

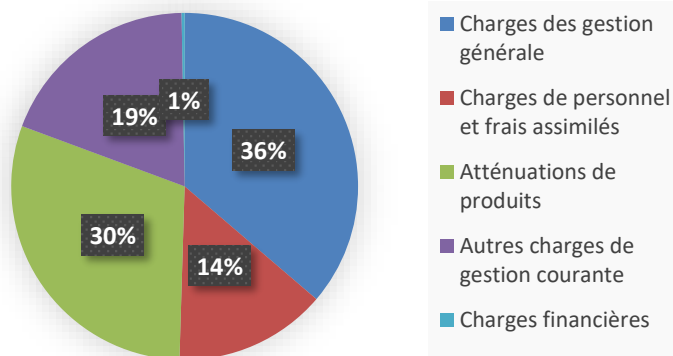
I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 arrêtées à hauteur de **156 466.40 €** correspondent

Gestion générale : fournitures, entretien, réparations, assurances, frais gestion courante	56 052.04 €
Charges de personnel, frais assimilés, charges sociales	21 964.54 €
Atténuations de produits : remboursement attribution compensation à la CUGR et FNIGIR	46 632,00 €
Autres charges de gestion courante : indemnités élus, charges sociales, subventions	29 472.98 €
Charges financières : remb. intérêts	439.96 €

Dépense de fonctionnement

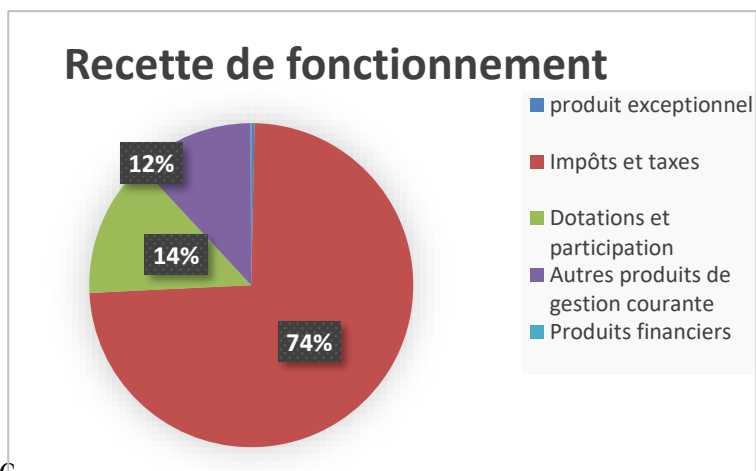


Opération d'ordre de transfert sur immobilisations cédées : 1 904.88

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2025 arrêtées à hauteur de **182 423.72 €** correspondent aux sommes encaissées au titre :

Produit exceptionnel	600.00 €
Impôts, taxes, dotations	133 851.00 €
Dotations et participation	25 083.90 €
Autres produits de gestion courante	21 458.59 €
Produits financiers : remb intérêts	125.35 €



Opération d'ordre de transfert entre section : 1 304.88 €

Dépenses d'investissement 91 772.52 €

1641- Emprunts	14 875.64
203 - Etude aménagement hydraulique	19 560.00
2182 - matériel de transport	5 400.00
231 -Travaux salle multiactivités	29 838.00
231 -Lavoir	15 294.00
192- opération d'ordre + - value	1 304.88
204421- opération d'ordre	5 500.00

Recettes d'investissement 20 880.62 €

Dotation, fonds divers (FCTVA)	2 303.12
Subventions	10 000.00
Autres immobilisations financières	1 172.62
Opérations d'ordre de cession	7 404.88

La différence entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- La capacité d'autofinancement, appelée aussi épargne brute, est de 25 957 €.
- L'épargne nette (*épargne brute moins remboursement annuel capital de la dette*) est de 11 081.36 €.

ANALYSE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 3 796.93 €, soit une dette par habitant de 19 €.

La durée de désendettement, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, est de 1 mois.

II. PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

Les montants indiqués sont des prévisions, ce sont des ouvertures de crédit sur compte.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 168 877.00 € pour un budget total (avec le fonds de roulement et virement en section d'investissement) de 379 950.00 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée qui tient compte de possible travaux communaux et de l'évolution des prix.

RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 161 614.74 € pour un budget total (avec le résultat reporté de l'excédent de fonctionnement) de 379 950 €. Le niveau des recettes fiscales est stable, la perception de certaines dotations est incertaine. De ce fait, les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget investissement s'élève à 549 543.00 €

DÉPENSES

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Les opérations d'investissement programmées :
 - ✓ Diagnostic Eglise : 14 400.00 €
 - ✓ Salle multiactivité : 410 000.00 €
 - ✓ Lavoir communal : 29 206.00 €
 - ✓ Etude hydraulique (ASA) : 20 000.00 €
- Le capital de la dette remboursé : 3 797.00 €
- Le résultat d'investissement reporté : 92 140.00 €

RECETTES

Les principales recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 8 290.00 €
- Remboursement dette théorique CUGR : 986.00 € €
- Subventions d'investissement : 317 028.00 €
- Emprunts : 120 000.00 €
- Opération d'ordre d'amortissement : 5 500.00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 97 739.00 €